



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

<i>Date de la convocation : 15 février 2016</i> <i>Date d'affichage : 15 février 2016</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 25</i> <i>Nombre de votants : 21</i> <i>Nombre de procurations : 4</i>
<i>L'an deux mille seize, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de LA REOLE appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné de rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente réunion, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, placé sous la présidence de M. Bruno MARTY, Maire.</i>	Etaient présents : (20) MM. MARTY – COVOLAN – SONILHAC – LOUSTALOT – DARCOS – HOUDENT - M. VAILLIER - DARDAILLER - MERCANTI MMES COUSIN - CABOS - MENIVAL - FEYDEL – JORDAN-MELLE - DESFEUILLET – DELAVALLADE - M'SSIEH - BOUILLON - MARTIN - HAUMAREAU – Absents: (3) : M. KADOUCH - Mme DERHOU - Mme TREPAUD – Absent ayant donné pouvoir (2) M.CASTAGNET (procuration à M. Marty) - M. MONCASI (procuration à M. Dardailler)
<i>Secrétaire de séance : Mme Delavallade</i>	

La séance est ouverte à 20 heures

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Procès-verbal du 15 février 2016 : Mme Martin indique qu'elle souhaiterait que soit ajouté au compte rendu les observations relatives aux questions diverses et notamment sur les fuites de la piscine (délai de 5 ans), sur l'avenue François Mitterrand et plus précisément sur le dédommagement de M. Arrouays et sur le transport scolaire. Elle souligne qu'il existe une interdiction pour les transports scolaires de circuler sur des voies ayant des ralentisseurs. M. Sonilhac indique à cette occasion que le SIVU a validé l'itinéraire. Le PV sera modifié en ces sens et présenté lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire donne compte rendu au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations données par le conseil municipal :

- Décision n°01-2016 : avenant n°1 marché d'assistance juridique pour la mise en oeuvre de l'obligation de ravalement de façade : transfert de l'exécution du marché du cabinet KPDB au profit du cabinet ADAMAS.
- Décision n°02-2016 : abandon Droit de préemption urbain : immeuble cadastré section AN 408.409 et 416 contenance 2233 m² - sis 14 place Aristide Briand

1. AMI revitalisation des centre bourgs : autorisation de signature de la convention de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt revitalisation des centres bourgs mené par le Gouvernement. La Ville de La Réole a été retenue comme lauréate de cet appel à manifestation d'intérêt parmi cinquante autres collectivités. Cette expérimentation va permettre à la Ville et à la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde de disposer d'un appui financier pour conforter ou mettre en place des ressources en ingénierie et de bénéficier de crédits d'investissements pour contribuer à la mise en oeuvre du projet La Réole 2020 en matière de logements et de redynamisation du centre bourg.

L'intervention de l'Etat a été formalisée dans un premier temps par une convention d'ingénierie qui mobilise les crédits du FNADT qui a été signée le 19 janvier 2015.

Une seconde convention, dite convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, reste à signer dans les meilleurs délais. Elle permettra notamment d'engager les actions Habitat contenues dans le projet de Ville La Réole 2020 et de formaliser les engagements des partenaires.

Cette convention a été fondée sur le dossier de candidature qui a été approuvé par le conseil municipal le 22 septembre dernier.

Monsieur le Maire présente le projet de convention, adressée avec la convocation, aux membres du conseil municipal et indique que le conseil communautaire de la communauté de communes du réolais en sud gironde a délibéré jeudi dernier sur sa participation à la présente convention et a acté une mobilisation financière de l'ordre de 50 000 euros /an.

Mme Ménival indique qu'une première rencontre avec les professionnels aura lieu le 29 avril sur le sujet de l'habitat et du patrimoine. Cet évènement sera l'occasion de présenter le dispositif AMI, d'expliquer le projet aux professionnels de l'immobilier et de la rénovation et de préciser les outils financiers et techniques et notamment les aides disponibles pour accompagner les propriétaires. Un document de communication sera établi dans ce sens.

A la question de Mme Haumareau, il est indiqué que le SIPHEM assurera l'animation et la communication de l'OPAH RU. Mme Haumareau indique qu'il serait intéressant d'informer les locataires dans les zones non aides sur la possibilité de devenir primo accédant dans le Centre-Ville. Monsieur le Maire s'associe à cette proposition et indique que de surcroit les primo accédants pourront bénéficier du PTZ.

Avant de passer au vote, monsieur le Maire souhaite remercier pour leur travail sur ce dossier Cécile Gaydon et Selvie Legros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre conjointe de Mme La ministre du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité et de Mme La ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique en date du 20 novembre 2014 informant la Ville de La Réole de sa position de lauréat,

Vu la délibération du conseil municipal n°220914-2 relative à la candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt centre bourg portant approbation du dossier de candidature et confirmant la mobilisation financière de la Ville engagée dans le cadre du projet de revitalisation de la commune

Vu la convention d'ingénierie FNADT signée le 19 janvier 2015 entre la ville de La Réole et l'Etat,

Considérant la démarche partenariale engagée dans le cadre du projet urbain et confortée par la signature de la convention cadre pour la mise en œuvre du projet de ville signée le 31 octobre 2013 entre l'Etat, l'Anah, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Ville de La Réole,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Pour : 20+2 contre : 0 abstentions :0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire dont le projet est annexé à la présente délibération ainsi que toutes pièces afférents à cet appel à manifestation d'intérêt.

2. QUESTIONS DIVERSES

- Piscine municipale (coûts en eau et produits pour la commune) :

Monsieur le maire précise les éléments suivants et rappelle que le démarrage de l'apprentissage de la natation pour les scolaires n'a démarré qu'en septembre 2012. Il rappelle également qu'il faut entre 8 et 12 m3 d'eau de renouvellement.

	2012	2013	2014	2015
Eau	11 376.05	13 396.89	11 978.81	20 870.27
produits	5 629.97	5 784.48	6 051.08	8 835.32

M. Le maire précise qu'il a donné ordre de démarrer les travaux afin de faire cesser ces fuites, la Ville se retournera ensuite.

- **Immeuble Porte de Garonne** : monsieur le maire rappelle que le projet a été arrêté car démesuré. Il souhaite que cet immeuble puisse être réhabilité par des travaux effectués en régie. Monsieur le Maire rappelle que la Ville perdra près de 180 000 euros cumulé de DGF et que d'autres priorités sont à satisfaire avant de réaliser des travaux sur cet immeuble. Aussi, la préférence sera donnée aux travaux en régie tel que cela s'est fait pour la rénovation de l'amicale laïque, ce qui a permis de mobiliser les compétences des corps d'état et des services techniques. Un chantier école pourrait également être envisagé.

- **Circulation des poids lourds dans le quartier du Rouergue** : monsieur le maire a interpellé la gendarmerie à ce sujet afin de verbaliser les poids lourds en infraction. Monsieur le Maire indique que cette opération est effectuée actuellement par la police municipale sur le chemin de Blasignon.

- **Le Martouret** : monsieur le maire indique que tout aménagement nécessite un accord du conseil départemental puisqu'il s'agit d'une route départementale. La mise en place d'un plateau permettra de diminuer la vitesse et le passage des camions. En outre, un sens unique devrait être mis en place, une réduction de la voie, un agrandissement du trottoir et la mise en œuvre de 27 places de stationnement. Nous sommes en attente de l'accord du CRD. Cette proposition sera présentée aux riverains.

- **Avenue Foch** : monsieur le maire indique que le CRD propose d'effectuer un hydrodécapage de la voie pour la rendre plus rugueuse et diminuer les accidents. Un radar pédagogique pourrait également être envisagé.

- **Gymnase** : Monsieur le maire indique que l'ensemble des demandes de subventions a été déposé (département, région et fonds de concours de la Communauté de communes) et que les travaux pourront être engagés.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H30